



Le volontariat international

Sept 2023



PURPAN
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



QU'EST-CE QUE LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL ?

Devenir Volontaire International, c'est partir à l'étranger en toute sécurité pour travailler 6 à 24 mois en entreprise ou en administration française (V.I.A)



Le VIE est un service civique effectué à l'étranger.

Le VIE peut s'effectuer auprès d'une entreprise ou d'un organisme suivant :

- **Entreprise française à l'étranger**
- **Entreprise étrangère liée à une entreprise française par un accord de partenariat**
- **Organisme étranger engagé dans une coopération avec la France. Dans ce cas, le VIE doit être une mission de coopération économique.**
- **Il peut comporter des périodes d'activité en France avec au minimum 183 jours par an à l'étranger.**



ILS GÈRENT LE V.I.E ET LE V.I.A



LE V.I.E EN CHIFFRES



10 504
V.I.E en poste



121
Pays



+ de 2500
Offres



LES AVANTAGES A EFFECTUER UNE MISSION V.I.E

- **Je peux acquérir une expérience professionnelle à l'étranger en étant sécurisé et accompagné par Business France.**
- **Je maîtrise une langue étrangère.**
- **Je maximise mes chances de trouver un emploi après ma mission, le V.I.E donnant lieu dans 92% des cas à une proposition d'embauche !**
- **Je perçois des indemnités non imposables** pour la mission que j'effectue.
- **Je gagne en maturité.**
- **Je découvre et m'ouvre à de nouvelles cultures.**

etc....



LES CONDITIONS POUR EFFECTUER UNE MISSION V.I.E

Pour devenir Volontaire International en Entreprise, assurez-vous de remplir les conditions suivantes :

- **Avoir au moins 18 ans et pas encore fêté votre 29ème anniversaire** : vous devez avoir 28 ans au moment de votre départ en mission, sachant qu'un démarrage de contrat V.I.E se fait toujours le 1er de chaque mois.
- **Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen**. Si vous êtes de nationalité ou de double nationalité française, être en règle vis à vis des **obligations de service national de la France** (Numéro Identifiant Défense).
- **Avoir un casier judiciaire vierge**.
- **Pouvoir vous consacrer à 100% à la mission** : pas de travail à temps partiel, d'entrepreneuriat, d'études ou d'activité rémunératrice possibles en parallèle de votre V.I.E.
- **Accepter la lettre d'engagement que vous signez avec Business France** et qui fixe vos droits et vos devoirs dans le cadre de la mission.



LA REMUNERATION

Le Volontariat International en Entreprise, ce n'est pas du bénévolat !

Tout au long de votre mission, vous percevez **en fin de mois, une Indemnité Forfaitaire**, non imposable en France. Une partie de cette indemnité est commune à tous les volontaires, quel que soit votre pays d'affectation (760,57 €/mois depuis le 1er juillet 2023) ; une autre partie dite « géographique », nécessaire au besoin de subsistance, d'équipement et de logement, varie trimestriellement selon votre pays (voire votre ville) d'affectation.

Voir barème sur le site dédié.

+ couverture sécurité sociale France. C'est un assureur privé qui remplace la sécurité sociale française pendant toute la durée du volontariat et qui prend en charge les remboursements de frais médicaux.

+ Le temps du service accompli en tant que volontaire est pris en compte pour le calcul des droits à la retraite.

Attention, pour ceux qui choisiront un retour en France après sa mission, **le V.I.E n'ouvre pas de droit à des indemnités de chômage**



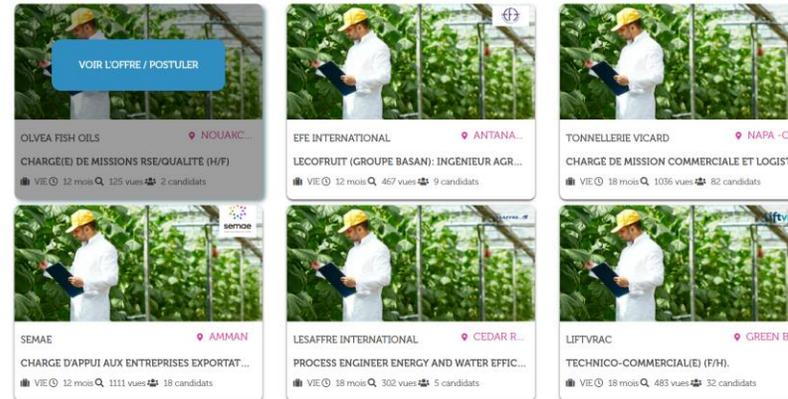
LIENS UTILES

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

2364 offres trouvées le 7 septembre 2023 dont

71 offres trouvées

#AGRI AGRO



<https://www.pole-emploi.fr/international/mobilité-internationale.html>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/volontariat-international-entreprise-vie#>



EN PLUS DU SITE BUSINESS FRANCE QUELQUES CONSEILS

Démarcher les entreprises

6 223 entreprises françaises bénéficient actuellement de l'agrément V.I.E. via Business France.
On peut commencer par repérer sur le site et ailleurs les grands groupes qui recrutent en VIE ou tout simplement les grandes entreprises ayant des filiales à l'international de son secteur d'activité.

Envoyer des candidatures spontanées

En parlant de candidatures spontanées – qui donnent tout de même lieu à **un quart des départs**, rien ne vous empêche d'en envoyer à des entreprises qui vous intéressent, et pourquoi pas à des PME qui exportent.
Dans ce cas, il est important d'expliquer les avantages du VIE pour les entreprises, qui ne sont pas toujours bien connus : gestion déléguée, absence de charges sociales, durée modulable de la mission, aide de l'Etat...

Faire preuve de patience

Dernier conseil pour obtenir un VIE : faire preuve d'un peu de patience ! 36% des candidats trouvent une mission dans un délai variant entre un et six mois,
Certaines fonctions sont plus demandées que d'autres : commerciaux, agronomes terrain, supply-chain, finance etc....



MERCI POUR VOTRE ECOUTE

Contact

Human Career Center